

MANAGEMENT RESPONSE - CTB

Évaluation ex-post de l'impact de quatre projets de la coopération gouvernementale

La CTB salue les résultats de l'évaluation ex-post de l'impact, laquelle fournit une contribution intéressante dans la recherche de moyens permettant d'assurer le suivi des résultats de la coopération au développement et de les attester, ce qui constitue bien évidemment une préoccupation et un défi que nous partageons, en qualité d'organe exécutif de la coopération bilatérale. Globalement, il s'agissait d'un processus intéressant, qui a permis de faire prendre conscience aux différents acteurs des difficultés induites par l'évaluation de l'impact, ainsi que de ses limites et de l'intérêt de pouvoir partager un cadre de réflexion commun.

S'agissant des constats, des conclusions, des recommandations et des enseignements tirés, nous souhaitons mettre en exergue un certain nombre d'aspects qui, à notre avis, doivent être davantage commentés avant de pouvoir déterminer comment et dans quelle mesure l'évaluation de l'impact peut ou doit jouer un rôle dans la Coopération belge au développement. Ils seront examinés dans la dernière partie du présent document, après la réponse spécifique aux constats afférents aux quatre interventions et aux trois recommandations.

Réponse spécifique à l'évaluation de l'impact des quatre interventions

Rwanda

Ce processus d'évaluation a été interrompu par des facteurs externes sur lesquels les acteurs n'exerçaient qu'une influence insuffisante. Même si cela ne va, en soi, générer aucun constat à propos de ces interventions, il s'agit cependant, sur le plan méthodologique, d'un cas intéressant qui permet de tirer des enseignements pour les futures évaluations de l'impact. L'analyse de ce cas doit donc se poursuivre et ses conclusions pourraient s'avérer intéressantes pour accorder un rôle au processus d'évaluation de l'impact dans la Coopération belge au développement.

RD du Congo

Dès l'entame de cette évaluation, nous nous attendions à ce que l'impact soit négatif. L'obtention d'*outcomes* (effets sur les bénéficiaires) et le niveau de l'impact étaient conditionnés par de lourdes hypothèses, qui n'ont pas été rencontrées lors de l'exécution. Nous partageons l'avis selon lequel cette intervention ne doit pas être répétée. Il est dès lors nécessaire d'en tirer les enseignements nécessaires et, ce faisant, de formuler une réponse suffisante quant à la manière dont le secteur de l'enseignement doit être appuyé dans les pays partenaires où le contexte institutionnel hypothèque grandement l'obtention de résultats en termes de développement. Nous sommes d'avis que, dans ce cadre, le contexte « post-conflit » dans lequel s'est déroulée cette intervention mérite davantage d'attention. De même, l'extrapolation des résultats d'un site à tous les sites doit être interprétée avec la prudence nécessaire, étant donné que, comme les évaluateurs l'ont également souligné, c'est précisément la personnalité des acteurs – le *leadership* – qui peut faire la différence.

Maroc

Le rapport initial des évaluateurs et le rapport de synthèse mettent en exergue la mauvaise conception de l'intervention, tout en concluant dans le même temps que, globalement, les outputs ont été correctement accueillis, que les résultats ont été atteints et qu'un impact positif peut être observé sur le revenu des agriculteurs bénéficiaires. Il est donc question d'un impact positif global. Nous ne le retrouvons cependant plus dans le résumé. L'accent y est mis sur les éléments négatifs des

outcomes, tandis que les résultats positifs sont édulcorés ou omis ; il est également fait référence à l'absence d'effet sur l'exode rural, alors que nous pouvons nous demander s'il est effectivement réaliste d'attendre de ce type d'intervention qu'elle puisse avoir une incidence sur cet objectif macro, qui est sous-tendu par quantité d'autres facteurs. Même si nous comprenons que des choix doivent être opérés lors de la rédaction d'un résumé, nous estimons qu'il convient cependant de conserver l'esprit du texte, de sorte que ce résumé corresponde toujours au rapport final original des évaluateurs et au rapport de synthèse, et qu'aucun « biais de compte rendu » ne s'y glisse.

Sénégal

Dans le compte rendu relatif à l'intervention au Sénégal, un changement encore plus significatif s'y est produit : après le rapport ayant été présenté par les consultants, un déplacement progressif d'un bilan définitif positif à un bilan définitif relativement négatif est observé.

C'est ainsi que le rapport des consultants qui a été soumis au comité d'accompagnement conclut en ces termes (p. 136-139) :

- *S'agissant de la durabilité de l'accès à l'eau*
 - **Les principales réalisations du PARPEBA sont toujours en place et continuent à avoir un impact positif sur les populations bénéficiaires.**
 - **Une bonne conception des ouvrages et une qualité adéquate des travaux sont à souligner. Ils sont tous toujours fonctionnels et utilisés en 2012.**
 - **Le PARPEBA a contribué à fournir un accès amélioré à la population des villages raccordés, mais également, dans une moindre mesure, à la population des villages voisins non raccordés.**
 - **Le PARPEBA a contribué à l'accès durable en eau des populations vivant dans un village connecté, et dans une moindre mesure, aux populations vivant dans un village non connecté à l'eau d'un forage.**
- *S'agissant de la consommation d'eau et de ses incidences*
 - **Il n'est pas possible d'apprécier, sur base des données collectées, si l'avènement du forage a permis aux ménages de consommer plus d'eau qu'auparavant. Cependant, les observations de terrain semblent indiquer que le PARPEBA n'a pas eu l'effet d'accroître les quantités d'eau consommée par jour et par personne. » Les sous-points suivants sont également soulignés :**
 - **La disposition à payer des usagers est élevée**
 - **Une analyse de moyennes en doubles différences permet de conclure que l'accès à l'eau du forage réduit significativement le temps de collecte de l'eau, dans des proportions diverses selon le type d'accès et la saison.**
 - **L'accès aux bornes-fontaines réduit significativement la pénibilité de la collecte de l'eau en supprimant la corvée de l'exhaure.**
 - **Ces constats insinuent que les ménages bénéficiant d'un accès à l'eau d'un forage ont une capacité plus grande à lisser leurs revenus tout au long de l'année.**
 - **Effet sur l'éducation. Un test original, mais imparfait semble indiquer un effet positif de l'accès à l'eau du forage sur l'éducation**
 - **Effet sur le bien-être et la cohésion sociale. L'accès à l'eau via un robinet a vraisemblablement contribué à l'amélioration du bien-être des populations bénéficiaires, femmes, hommes et enfants.**
 - **Un ensemble d'éléments témoignent d'une véritable préoccupation du PARPEBA par rapport à la mesure de ses effets. Cependant, les informations disponibles à ce jour ne sont pas utilisables pour mesurer son impact. C'est interpellant. Les causes sont diverses.**
- *S'agissant de la qualité de l'eau et de ses incidences :*
 - **Le PARPEBA a privilégié la quantité à la qualité. Le PARPEBA s'est inscrit dans la politique nationale qui privilégiait la quantité des branchements (publics dans les zones rurales) à la qualité de l'eau offerte. La potabilité chimique de l'eau reste un problème.**

Un tiers des sites concernés par les deux derniers projets présente des teneurs en agents chimiques acceptables (selon les normes de l'OMS).

- Les données collectées sur la santé ne permettent pas d'apprécier le lien de causalité entre la consommation de l'eau d'un forage et des signes d'amélioration de santé. Par contre, les données qualitatives collectées indiquent une amélioration du bien-être des bénéficiaires, moins fatigués, moins souvent malades (aussi dû à d'autres facteurs), plus propres, etc.
- *S'agissant des conditions de vie générales* : Le PARPEBA contribue significativement et de manière durable à l'amélioration des conditions de vie d'une part non négligeable de la population des trois régions concernées (impact global).
- *S'agissant des thèmes transversaux* : Les thèmes transversaux du genre et de l'environnement ont largement été pris en compte dans le PARPEBA. Le PARPEBA a des effets positifs significatifs sur les femmes.

Le rapport de synthèse ne retient que les éléments suivants :

- Les incidences de la consommation d'eau.
 - *Le projet a globalement eu un effet positif sur les bénéficiaires et, dans une moindre mesure, sur les non-bénéficiaires.*
 - *L'étude démontre que l'utilisation de l'eau du forage a permis un gain de temps et d'énergie significatif, spécialement pour ceux ayant accès à un robinet privé (financé sur fonds propres).*
 - *Un autre effet des nouveaux forages ressortant de l'enquête microéconomique réalisée est le gain de bien-être et l'amélioration de la cohésion sociale (diminution des conflits entre les femmes, principales responsables de la collecte de l'eau). L'effet sur l'éducation, à savoir une diminution des écarts dans la fréquentation scolaire entre genres, mérite également d'être approfondi. Un des grands mérites de l'enquête de ménages effectuée au Sénégal est qu'elle met en lumière un certain nombre d'effets indirects non attendus de l'action de coopération entreprise.*
 - *Le PARPEBA a contribué à offrir un accès à l'eau amélioré à minimum 15,5 % de la population de la région touchée. Malheureusement, ce pourcentage est à diviser par 3, si l'on ne considère que les forages offrant une eau de bonne composition chimique.*
- La qualité de l'eau et ses incidences.
 - *Bien que des effets positifs de l'accès à l'eau du forage aient été démontrés, la qualité de l'eau tant au niveau bactériologique que chimique reste un réel problème. En effet, plus de 2/3 des sites construits ou réhabilités par PARPEBA présentent des teneurs en fluor et en sel nocives pour l'organisme. De plus, les sources de contamination de l'eau entre le point d'approvisionnement et de consommation sont nombreuses. La population n'est pas suffisamment sensibilisée à ces problématiques de qualité de l'eau. Un tel constat appelle des mesures urgentes de correction, au risque de causer des problèmes graves de santé aux populations rurales dans un avenir proche.*

Dans le résumé du rapport de synthèse, seuls les éléments suivants sont retenus :

- Les incidences de la consommation d'eau.
 - *L'évaluation conclut que l'approvisionnement en eau du forage via des robinets a permis un gain de temps et d'énergie significatif, spécialement pour les bénéficiaires ayant accès à un robinet privé.*
 - *Un autre effet des nouveaux forages est l'amélioration du bien-être et le renforcement de la cohésion sociale par la diminution des conflits entre les femmes, principales responsables de la collecte de l'eau.*
- La qualité de l'eau et ses incidences.
 - *Néanmoins, la qualité de l'eau, tant au niveau bactériologique que chimique, reste un réel problème. Plus des deux tiers des sites construits ou réhabilités par le PARPEBA présentent des teneurs en fluor et en sel nocives pour l'organisme (normes OMS). De plus, les sources de contamination de l'eau entre le point d'approvisionnement et de consommation sont nombreuses. La population n'est pas sensibilisée à ces problématiques. Un tel constat appelle des mesures urgentes de correction, au risque de causer des problèmes graves de santé aux populations rurales dans un avenir proche.*

Force nous est de constater que le nombre d'éléments positifs retenus dans le rapport de synthèse est considérablement réduit, que leur assise méthodologique est en grande partie remise en question, que les aspects négatifs de la qualité de l'eau sont grossis par rapport aux analyses effectuées et au contexte, et que des allusions selon lesquelles cette intervention induirait de graves problèmes de santé sont formulées. Nous en concluons dès lors qu'un biais de compte rendu s'est, en l'espèce, produit.

Nous ne souhaitons pas mettre en doute la gravité des conséquences liées à une teneur en fluor trop élevée, ni le fait que la teneur en fluor dans le réservoir est trop élevée dans la majorité des sites de cette intervention. Toutefois, la reprise de ces éléments dans le contexte, ainsi que l'indication des évaluations positives ex-post auraient pu donner une autre image et fournir d'autres pistes en termes d'alternatives et de choix stratégiques. Étant donné que, par définition, une évaluation de l'impact mesure les effets d'une intervention, la conclusion du rapport selon laquelle un risque grave pour la santé est observé, sans démontrer de manière mesurable l'effet sur la santé lié à la consommation d'eau durant plusieurs années, constitue une occasion manquée. Par ailleurs, le résumé du rapport de synthèse, qui donne l'impression que la population n'est pas sensibilisée aux conséquences liées à une eau de mauvaise qualité, alors que le libellé initial parlait d'une sensibilisation « insuffisante ». Un autre « glissement » est observé lorsque le résumé omet de signaler que cette intervention a appliqué les principes de la Déclaration de Paris, en harmonisant l'intervention par rapport à la stratégie hydrique du Sénégal - en privilégiant, dans cette phase, la quantité à la qualité. Le rapport de synthèse passe également sous silence le fait que les interventions suivantes dans le domaine de l'eau au Sénégal ont été axées sur l'amélioration de la qualité de l'eau et que, par conséquent, cette problématique n'est en aucune manière négligée par la Coopération belge - bien au contraire. L'influence exercée sur le pays partenaire s'est avérée utile, car ce dernier a depuis lors adapté sa politique et a relevé le niveau de priorité accordé à la qualité de l'eau – ce qui constitue une application pratique du principe de l'appropriation. La situation géohydrologique dans la région d'intervention est complexe et insuffisamment connue. Des pans entiers de cette zone ne disposent d'aucune nappe aquifère productive, dont la qualité hydrique soit bonne (62 % de tous les forages dans la région d'intervention présentent un taux de fluor trop élevé). Afin d'éviter des problèmes écologiques irréversibles, des études géohydrologiques doivent être menées avant de pouvoir utiliser davantage les nappes aquifères disposant d'une eau de bonne qualité. Toutefois, des progrès ont également été enregistrés dans ce domaine : la Belgique finance des études permettant de mieux appréhender la complexité de la situation hydrique au Sénégal et de pouvoir, de ce fait, prendre des « décisions fondées sur des éléments probants » dont l'objectif est de fournir, durablement, une eau de bonne qualité à la population. Afin de proposer une solution à plus court terme, la Coopération belge place également des installations d'épuration d'eau (par osmose inverse) qui permettent de produire de l'eau potable de qualité, uniquement destinée à la consommation alimentaire. Nous sommes d'avis que tous ces éléments présentent sous un jour nouveau les résultats de cette évaluation, tels que proposés dans le rapport de synthèse. Le flou persiste quant à savoir si la Belgique, plutôt que d'agir progressivement en misant sur la quantité afin d'ensuite d'exercer une influence sur le partenaire en vue de mener une politique de l'eau durable, aurait dû poser d'autres choix.

Ces glissements entre les différents rapports sont d'un registre tout autre que celui de la nuance ; ils modifient en effet la conclusion finale que pourrait tirer un lecteur. Ces glissements ne permettent dès lors pas de tirer des enseignements qui, de nos jours, pourraient s'avérer pertinents pour la politique menée dans le secteur hydrique.

Réponse spécifique aux recommandations

1. Définir une stratégie globale d'évaluation où l'évaluation de l'impact a une place

Nous souscrivons au principe de ces recommandations, lequel doit faire en sorte que la Coopération belge dispose d'un système bien étayé pour justifier ses activités, soutenir le processus décisionnel, ainsi que collecter et diffuser les connaissances. Nous estimons cependant que son examen doit encore être approfondi, de sorte que l'objectif des évaluations de l'impact, ainsi que les méthodologies à utiliser à cet égard, soient évalués de manière réaliste. Comme nous l'indiquerons ci-après, certaines questions attendent toujours une réponse sur les plans politique et stratégique. Il serait en outre prématuré de prendre des mesures en matière d'évaluation de l'impact, qui sont fondées sur des interventions ne correspondant plus au paradigme actuel de la coopération au développement et ne constituant par ailleurs qu'une partie seulement du portefeuille actuel des interventions menées dans le cadre de la coopération bilatérale.

2. Réaliser des évaluations de l'impact rigoureuses et de qualité

Nous souscrivons au principe de l'évaluation, d'une manière rigoureuse et qualitative, des outcomes et du niveau de l'impact des interventions, ainsi qu'à l'importance d'une méthodologie mixte et de la nécessité de disposer d'un bon calendrier de résultats, ainsi que d'une stratégie d'intervention judicieuse. Nous estimons cependant qu'il est, à ce stade, prématuré d'en esquisser les étapes détaillées, étant donné : i) que la nature des résultats, ainsi que la stratégie des interventions actuelles, diffèrent fondamentalement des interventions évaluées en raison de l'appui au niveau de l'ensemble du programme ; ii) que les interventions ne disposent pas des moyens suffisants pour pouvoir procéder à des mesures d'impact au stade de l'exécution et iii) que l'utilisation des systèmes de M&E des pays partenaires - ou leur appui, alors qu'ils ne sont pas encore suffisamment élaborés – nécessite des choix stratégiques dans le chef de la Coopération belge au développement.

3. « Management towards outcomes and impact » pour des projets plus réalistes et plus d'effets tangibles

Nous souscrivons à l'importance et à la possibilité de surveiller de manière ciblée les résultats des outcomes. De nos jours, MoRe Results, le système M&E de la CTB, est axé sur le niveau de l'*outcome* (effets sur les bénéficiaires) et met également en exergue les suppositions qui déterminent le processus de transformation de l'output vers l'outcome, ce qui est indispensable si l'on veut tirer des enseignements des interventions. Cette approche converge vers les exigences induites par l'évaluation de l'impact au niveau de la mesure de l'outcome.

Nous adhérons à l'importance du M&E au niveau de l'impact. Ce positionnement exige toutefois la prise de mesures stratégiques qui se font encore attendre (voir ci-après la réponse générale à l'évaluation de l'impact), ainsi que des compléments d'enquête quant aux méthodes les plus appropriées et les plus efficaces en vue de mesurer ce niveau, compte tenu des possibilités des pays partenaires et du coût élevé, à ce niveau, de systèmes parallèles de collecte de données.

Nous souhaitons cependant nuancer les conclusions sous-tendant cette recommandation. La conception d'un système M&E - et donc le cadre des interventions ayant été réalisées entre 2004 et 2008 - a été arrêtée aux alentours de 2002 - c'est-à-dire bien avant les conventions qui ont été conclues à Paris en 2005 et qui y apporteraient des modifications. Avant Paris, les acteurs parlaient d'objectifs et non de résultats à atteindre, ce qui constitue une différence fondamentale. Le suivi des résultats se limite aux résultats de l'output, les indicateurs d'outcome étant essentiellement utilisés pour « commenter » l'objectif escompté - et non pour le rectifier. Il est heureux que, depuis la Déclaration de Paris, l'accent mis sur les niveaux opérationnels des interventions se soit également traduit par l'avènement du système M&E de la CTB. Les recommandations, bien que globalement pertinentes, ne tiennent pas compte de la situation actuelle, ce qui n'est pas anodin en termes d'opérationnalisation des recommandations. S'agissant du système d'évaluation interne, le rapport de synthèse affirme que « le système d'évaluation interne est également remis en cause. En effet, les

conclusions émises par les évaluations finales des projets ont presque toutes été contredites ou nuancées par les constats des évaluations ex-post réalisées »i. Cet « enseignement tiré » ne figure pas dans le rapport qui a été soumis au comité d'accompagnement. Nous n'avons dès lors pris connaissance de cette affirmation que lors de la publication du rapport de synthèse. Par ailleurs, cette affirmation est erronée. En effet, aucune évaluation finale n'a été effectuée pour la RDC et le Maroc. ii Nous déplorons également que des affirmations puissent être reprises dans un rapport de synthèse sans consulter les membres du comité d'accompagnement, à plus forte raison lorsqu'elles s'avèrent inexactes.

S'agissant du Sénégal, les conclusions de l'évaluation finale relative à l'impact de l'intervention convergent avec les conclusions qui sont indiquées dans le rapport initial rédigé par les évaluateurs de cette évaluation de l'impact. La différence réside dans le fait que les conclusions reprises dans l'évaluation finale ne sont pas démontrées de manière mesurable. Il est intéressant de tirer des enseignements en termes de « value for money » des évaluations de l'impact, étant donné que, même si elle est réalisée avec un budget nettement inférieur, l'évaluation finale parvient cependant à des conclusions comparables.

Réponse générale à l'évaluation ex-post de l'impact

Dimension stratégique de l'évaluation de l'impact : alignement, appropriation et redevabilité interne

Depuis la Déclaration de Paris, les interventions doivent appuyer les résultats des pays partenaires et les systèmes M&E des pays partenaires doivent être utilisés pour leur suivi. Cela revient concrètement à affirmer que le niveau d'impact incombe au pays partenaire, tandis que le niveau d'outcome précise le degré d'appui octroyé par la Belgique au partenaire pour parvenir à ce niveau d'impact. La détermination et la mesure du niveau d'impact et, dans une moindre mesure, du niveau d'outcome, s'effectuent par conséquent en utilisant les systèmes de mesure du pays partenaire. L'évaluation ne s'appuie pas sur une approche dans laquelle la mesure du niveau d'impact incombe au partenaire, ce qui induit les questions suivantes, actuellement sans réponse :

- L'évaluation de l'intervention au Rwanda a mis en exergue la sensibilité de la collecte de données au niveau de l'impact. Tous les pays partenaires ne sont pas enclins à partager les données relatives à ces résultats stratégiques, lesquelles ont été élaborées et gérées par leurs soins. Dans un de ces quatre cas, cette considération a été source de difficultés. Cette question montre la nécessité d'adopter une position stratégique ; se pose également la question de connaître la mesure dans laquelle la Belgique peut reprendre le rôle du partenaire dans le domaine de la mesure de l'impact. Donne-t-on la préférence au respect des engagements souscrits à Paris quant à l'utilisation des systèmes des pays partenaires, au détriment de la redevabilité interne (à l'égard des parties prenantes en Belgique) ou la redevabilité interne est-elle préférable à l'alignement et à l'appropriation ?
- Une considération supplémentaire consiste à savoir si les moyens ne devraient pas être plutôt affectés, dans le respect de l'article 18 c du *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*, au renforcement systématique de la capacité des pays partenaires, afin que leurs statistiques et leurs systèmes M&E puissent assurer le suivi du niveau de l'impact ?

L'évaluation d'impact en guise d'outil d'appui à la politique

Le coût des évaluations de l'impact est élevé. Le rapport d'évaluation affirme que ces coûts disparaissent lorsque les systèmes M&E des interventions mesurent l'outcome et l'impact. S'agissant de l'outcome, les systèmes M&E actuels sont conçus de telle sorte que cela devrait être le cas. La

mesure du niveau d'impact est, comme le précise l'évaluation, une matière complexe qui nécessite les moyens nécessaires, et notamment des compétences. Cela revient dès lors à dire que si, dans la situation actuelle, la volonté est de mesurer l'impact, il conviendra de mettre sur pied des systèmes de mesure parallèles au niveau de l'intervention, ce qui aura pour effet de faire glisser le coût inhérent à la collecte de données de l'évaluation de l'impact vers les interventions. La question qui se pose à cet égard est la suivante :

- Dans quelle mesure est-il réaliste d'obtenir les moyens pour la collecte des données au niveau de l'impact au détriment des investissements en biens et en services pour le pays partenaire ? Il s'agit ici aussi d'un choix que la Coopération belge doit poser : en d'autres termes, est-il faisable, pour mesurer l'impact, à imposer, lors des négociations avec les pays partenaires, des frais élevés en termes de M&E et une assistance technique internationale supplémentaire dans le cadre des interventions ?

L'évaluation d'impact peut s'avérer déterminante pour l'appui à la politique. Cette conclusion s'accompagne cependant des indispensables questions et restrictions.

- La présente évaluation de l'impact a porté sur quatre interventions, tandis que le nombre total d'interventions de la coopération bilatérale s'élève, à l'heure actuelle, à environ 150. Au vu, d'une part, du coût et des efforts nécessaires et, d'autre part, de la réalité de la disponibilité des données au niveau de l'impact collectées par les pays partenaires eux-mêmes, il est impossible de le faire pour toutes les interventions.
- Dans quelle mesure les conclusions de ces interventions peuvent-elles être extrapolées à des interventions analogues menées dans un autre contexte ? Il serait prématuré d'en déduire que les conclusions d'une évaluation de l'impact relatives à une intervention dans un projet hydrique au Sénégal pourraient s'appliquer à l'ensemble du secteur hydrique, quel que soit le pays où se déroule cette intervention.
- La question de savoir comment obtenir plus rapidement des informations fiables, susceptibles de venir en appui aux politiques menées, en vue d'étayer des étapes décisionnelles essentielles nécessite, selon nous, un complément d'enquête comparative, pour lequel il conviendra de tenir compte de la réalité des moyens et des systèmes de collecte de données limités dans les pays partenaires. Nous faisons nôtre le constat selon lequel il convient d'accorder la nécessaire attention à l'affinement du flux d'information (depuis la phase de l'exécution jusqu'à la phase de programmation et d'identification), afin de renforcer ainsi la position de négociation des acteurs belges.

L'importance d'interventions réalistes, de résultats tangibles et d'un système M&E axé sur les résultats

- Les interventions évaluées, qui ont été achevées en 2008, sont atypiques par rapport aux interventions actuelles qui adoptent généralement une approche programmatique avec l'objectif d'appuyer la stratégie sectorielle du pays partenaire. La différence est que, de nos jours, il est nécessaire de disposer de méthodes d'évaluation capables de mesurer l'impact de cet appui sectoriel spécifique et de se prononcer sur la coopération avec d'autres donateurs.
- L'évaluation a examiné des interventions ayant été clôturées en 2008 et mises en œuvre avant la Déclaration de Paris. La Déclaration de Paris a induit des changements majeurs en termes de gestion fondée sur les résultats, les outcomes et le niveau de l'impact n'étant désormais plus considérés comme un « objectif à atteindre », mais comme un « résultat à

atteindre ». Les outcomes et le niveau de l'impact des interventions évaluées ont ainsi été établis dans le respect du premier paradigme (objectif), mais évalués en application du deuxième paradigme, ce qui a des conséquences sur les possibilités d'application des conclusions et des recommandations au contexte actuel.

Conclusion générale

Nous partageons le constat selon lequel les évaluations de l'impact peuvent apporter une réponse à la nécessité de responsabiliser scrupuleusement les acteurs quant à l'obtention éventuelle des résultats en matière de développement, d'étayer les décisions à prendre ou de tirer des enseignements des interventions passées. Une évaluation de l'impact peut également répondre à la question de l'attribution qui se pose au niveau de l'outcome ou de l'impact, ainsi qu'à des questions de nature stratégique. Une pondération de type « value for money » est en l'espèce nécessaire, ainsi que des compléments d'enquête quant aux méthodes permettant de fournir en temps utile des renseignements d'appui aux politiques, de sorte que des choix stratégiques « fondés sur des éléments probants » puissent être posés.

Nous partageons également l'avis selon lequel une évaluation de l'impact nécessite une méthodologie rigoureuse, idéalement soutenue par de solides systèmes de monitoring et d'évaluation (M&E) des interventions. Nous avons en outre souligné le fait que le coût de la collecte des données ne disparaît pas, mais qu'il est répercuté sur les systèmes M&E des interventions.

Nous déplorons que le rapport de synthèse et son résumé soient assortis d'un « biais de compte rendu » à propos du Sénégal, à propos de l'affirmation relative au système d'évaluation interne et, dans une moindre mesure, à propos du Maroc. Il conviendra à l'avenir de l'éviter et ainsi d'éviter la diffusion d'informations erronées.

S'agissant des recommandations, nous avons attiré l'attention sur les choix stratégiques nécessités par l'extension des évaluations de l'impact, ainsi que sur la nécessité de poursuivre l'examen de certains aspects, dans un cadre qui compare la méthodologie utilisée à d'autres méthodologies, ainsi qu'au système M&E actuel d'interventions, qui assure le suivi des outcomes et de la contribution à l'impact.

ⁱ Rapport de synthèse, page 68.

ⁱⁱ Il s'agit d'une divergence dans le système qui, par le passé, était régulièrement observée : il était fréquent que, lorsque la revue à mi-parcours n'était effectuée que dans la deuxième moitié de l'intervention, l'évaluation finale soit omise. Le système actuel de M&E de la CTB a mis un terme définitif à cette pratique.